

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CLAVERIE, Maire.

Appel des présents.

Présents : Dominique CLAVERIE, Cécile MALLET, Daniel CARON, Micheline LIBREAU, Sébastien BEAUCOTE, Stéphanie DARRIET, Micheline ROUZIER-TOUSSAIN, Richard JAZE, Jacques MEILLAN, Cécile BART, Julie HENNAUT, Corinne MAZAS, Julien MIAILHE, Nadia MILLOT, Viviane TRESSOUS.

Absents excusés : Renaud BRUNET (pouvoir à J.MIAILHE), Laurent HALIN (pouvoir à R.JAZE), Danielle BERRUYER (pouvoir à D.CARON), Céline COSTA (pouvoir à C.MALLET), Frédéric DELPECH (pouvoir à V.TRESSOUS), François ROBINEAU (pouvoir à S.BEAUCOTE), Gregory HOLTON, Alain SIDAOUI.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Julie HENNAUT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet dernier.

Voté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Provisions aux charges

Sur avis de la Chambre régionale des comptes, la commune doit constituer des provisions aux charges éventuelles (CGCT, art. L 2321-2, 29° et R 2321-2) pour le Compte épargne-temps et les contentieux.

Voté à l'unanimité.

2 – Décision Modificative n°2

Il s'agit d'ouvrir et d'ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement (provisions sur éventuelles charges) suivant le principe d'équilibre budgétaire.

Voté à l'unanimité.

3 – Achats : régularisation pour 2 parcelles

Sur proposition du notaire, il convient de modifier

- Local médico-social, à l'acte d'achat du local est ajouté la parcelle cadastrale correspondant à la place de stationnement PMR qui en dépend (en cours de numérotage)
- pour le chemin du platane il convient d'ajouter la nouvelle parcelle détachée A 1872 (172 m²).

Voté à l'unanimité.

4 – Convention GALA / local médico-social

La Commune de Martillac et l'association GALA s'accordent pour établir une convention de mise à disposition du local, avec une durée minimum de 10 ans (sauf dénonciation par l'association).

Voté à l'unanimité.

5 – Dénominations des terrains de sport

La Commune peut décider de procéder à la dénomination des espaces ou équipements qui lui appartiennent. Avec l'accord des intéressés, il est proposé de nommer ainsi :

- le nouveau court principal de Tennis « Joël BOULANGER »
- le Terrain d'honneur de football « Guy BAQUERA »

Voté à l'unanimité.

6 – Dossiers de demandes de subventions des associations.

Afin de permettre l'analyse des situations financières des Associations lors des demandes de subventions, il est nécessaire de demander 12 mois de justificatifs bancaires au lieu de 3.

En application aux articles 10-1 et 25-1 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et décret d'application n°2021-947 du 31 décembre 2021 il sera également demandé que l'association souscrive au contrat républicain (Charte de la Vie Associative du 9 mars 2023) pour toute demande subvention.

Voté à l'unanimité.

7 – Rétrocession lotissement les Aulnes.

Au vu du dossier technique et administratif complet, qui répond aux règlement préalable de rétrocession (CM du 11 avril 2024), et sur demande des co-lots, il est proposé de procéder à l'intégration des voies et réseaux du lotissement des Aulnes dans le domaine communal.

Voté à l'unanimité.

8 – Modification du Tableau de voirie communale

En application du CGCT, et suite aux intégrations de nouvelles voies, le Conseil municipal doit valider le tableau de classement de la voirie communale comme suit :

- Allée de la Péguillère – Voie Communale n°322
- Allée des Aulnes – Voie Communale n°323

Voté à l'unanimité.

9 – Intégration des parcelles départementales

Pour régularisation, le Département de la Gironde souhaite transférer une partie des parcelles dont il avait encore la propriété au bénéfice de la Commune de Martillac.

Sur l'impasse de Massiot il s'agit des parcelles cadastrées suivantes : C 923 – C 927 – C 1705 – C 933 et le lot A de la parcelle C 924.

Voté à l'unanimité.

10 – Intégration des parcelles privées

Pour régularisation, et permettre l'alignement sur le chemin de Bernadon, le propriétaire de la parcelle B 526-528 détache et transfère à la Commune de Martillac, les parcelles cadastrées suivantes : B 2405 – 2407.

Voté à l'unanimité.

11 – Compte-rendu des décisions prises par délégation

Conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, le Conseil municipal est informé des décisions prises par délégation : conventions, renouvellement de contrats, bornages.

Voté à l'unanimité.

12 - Convention de servitude avec le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde

M. le Maire indique que les travaux réalisés par le SDEEG route de Mirebeau occasionnent l'implantation d'un poste de transformation/le passage d'une ligne souterraine sur les parcelles cadastrées C718 et C631 appartenant à la Commune.

Voté à l'unanimité.

13 – Modification du tableau des effectifs

Sur proposition des membres de la Commission Ressources Humaines, le Conseil municipal se verra proposer d'ouvrir un poste et de modifier le tableau des effectifs en conséquence : poste en CDD à temps plein sur 1 an renouvelable (Agent polyvalent socio-culturel), et poste de technicien principal (suite à réussite à l'examen pro).

Voté à l'unanimité.

14 – Appels à bénévoles.

Le service Jeunesse de la Commune va accueillir 3 jeunes en formation pour un stage non rémunéré sous forme de bénévolat pour organiser des animations auprès de 6-8 ans lors des vacances de la Toussaint.

Voté à l'unanimité.

15 – Convention SPA : renouvellement.

Il s'agit de renouveler pour 3 ans la Convention avec la Société Protection des Animaux, pour la mise en fourrière et la garde des animaux domestiques errants.

Voté à l'unanimité.

16 – Opération pour compte de tiers : modification.

Lors du CM du 3 juillet, une opération pour compte de tiers prévoyait des travaux route de la Morelle. Le montant des travaux (pour Montesquieu invest) a été modifié : 8 466 €.

Voté à l'unanimité.

17 – Ouvertures exceptionnelles magasin LIDL.

Le magasin LIDL de Martillac, après avis des organisations syndicales, demande l'accord de la Commune pour les ouvertures dominicales exceptionnelles : 28 juin 2026, les 5–12–19–26 juillet 2026, les 2–9–16–23 et 30 août 2026 et les 13 et 20 décembre 2026.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (J.Hennaut et S.Darriet)

POUR : 19

Questions diverses.

- Motion de soutien à l'Hôpital Bagatelle. M. le Maire informe l'assemblée des suites favorables à ce dossier puisque l'activité de l'Hôpital a été maintenue.
- Retour d'informations sur le Collège de secteur. M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que finalement le Département va maintenir la carte actuelle pour les élèves de Martillac au Collège de La Brède. La mobilisation de l'APE et de la Mairie a porté ses fruits.
- Projet de lycée. Un collectif de parents d'élèves a été créé à La Brède. La Communauté de Communes de Montesquieu prévoit d'ouvrir une enveloppe de 2 Millions d'euros pour l'acquisition d'un terrain alors que la Commune de Cadaujac propose un terrain à proximité des axes routiers gratuitement.
- Nouvel ouvrage de Georges FIXARI et soirée ATULU le 9 octobre à Lantic (information de Micheline ROUZIER –TOUSSAIN).
- Autres informations :
 - o Le Jour de la Nuit vendredi 10 octobre sur le plateau de Rochemorin.
 - o Course pour le Cœur au château La Garde samedi 17/10 de 17h à 22h.
 - o Arbre de Noël des agents et des élus le 19/12 à 19h (Château La Tour Martillac)
 - o Prochain Conseil municipal jeudi 4 décembre à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.